



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## entreprises

Question écrite n° 70497

### Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les grandes difficultés que rencontrent certaines TPE et les PME à accéder aux marchés publics des collectivités territoriales. En effet, elles sont obligées de remplir des documents de plus en plus complexes, sans avoir les compétences ni les moyens de payer des spécialistes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage d'aider ces sociétés à obtenir plus facilement des marchés publics auprès des collectivités territoriales.

### Texte de la réponse

Les marchés des collectivités locales sont ouverts à l'ensemble du tissu local, et notamment aux TPE et PME. En effet, la recherche d'une meilleure maîtrise des achats et les démarches de globalisation mises en oeuvre par les collectivités territoriales ne peuvent avoir pour effet d'exclure les très petites et les petites et moyennes entreprises de la commande publique. L'obligation d'une stricte maîtrise des frais de fonctionnement peut néanmoins avoir comme conséquence la remise en cause de situations acquises. Aussi, le code des marchés publics offre aux responsables des marchés des collectivités locales la possibilité du choix de recourir à un marché spécifique nécessaire à la satisfaction de leurs besoins, ou la possibilité de recourir à une centrale d'achat ou à la constitution d'un groupement de commande avec d'autres acheteurs publics. Le choix opéré par une collectivité locale se fait dans le respect des règles relatives à la transparence et la régularité des procédures de mise en concurrence, notamment vis-à-vis des TPE et PME. Ces dernières ont alors la possibilité de répondre en groupements ou de participer à la commande publique par le mécanisme de la sous-traitance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70497

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 7009

**Réponse publiée le :** 21 février 2006, page 1889